

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 7 (1871)

**Heft:** 7

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— 8 —  
**DIEU — HUMANITÉ — PATRIE**

**GENÈVE.**

**7<sup>me</sup> année.**



**1<sup>er</sup> AVRIL 1871**

**N° 7.**

# **L'ÉDUCATEUR**

## **REVUE PÉDAGOGIQUE**

**PUBLIÉE PAR**

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

**et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.**

---

**SOMMAIRE.** — L'état de l'instruction publique en Espagne. — De la hiérarchie des fonctionnaires de l'enseignement primaire dans le canton de Genève. — Nouvelles études de géographie statistique. — Partie pratique. — Variétés. — Chronique scolaire.

---

### **L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ESPAGNE.**

“ *La Enseñanza primera se arrastró  
miserable y moribunda cual in cual-  
quier otra Epoca* (1). ”

En apprenant que la péninsule ibérique avait chassé un gouvernement de camarilla et de favoris, et proclamé une régence nationale, tous les amis de la liberté et du progrès ont applaudi. Ils ne doutaient pas un moment que la révolution qui venait de s'accomplir, ne fût l'aurore d'un jour meilleur pour la terre privilégiée, qui, en plein XVI<sup>e</sup> siècle et, en dépit des auto-da-fé du St-Office, avait pu donner le jour à de beaux génies comme Cervantès, Lope de Véga, Caldéron, Quévédo et à de véritables bienfaiteurs de l'humanité souffrante, comme Las Casaz, le père

(1) « L'enseignement primaire se traîne misérable et comme moribond, plus qu'à aucune autre époque. »

des Indiens, Pons de Léon, l'instituteur des sourds-muets et Casalanz, le fondateur des écoles de pauvres.

Un événement bien propre à fortifier notre foi en l'avenir de l'Espagne et à exciter notre enthousiasme, c'était l'attitude réjouissante des Cortès, décrétant la liberté de conscience et l'annonçant au peuple entier par le splendide organe d'Emilio Castelar, le plus éloquent interprète de l'idée républicaine que possède la patrie de Riégo. Une circonstance insignifiante, en apparence, vint cependant arrêter tout à coup l'élan de notre admiration et jeter le froid de la méfiance sur les sentiments qu'avait fait naître l'heureux changement opéré dans la péninsule. C'était la nouvelle qu'à peine établie et comme pour se faire accepter de la population madrilène, la nouvelle régence n'avait rien trouvé de mieux que de lui donner le spectacle d'un *Combat de taureaux*.

Certes, les combats de taureaux sont le divertissement le plus populaire des descendants du Cid. L'année 1866 seule a vu périr la quantité fabuleuse de 2375 taureaux dans ces représentations barbares qui rappellent les scènes des gladiateurs. A cette hécatombe de bêtes à cornes, il faut ajouter celle de 3561 chevaux, éventrés par les taureaux dans le paroxysme de la fureur où les mettent les excitations des *torreros*. Quant au chiffre des hommes blessés ou tués, c'est un détail dont la statistique n'a pas pris la peine de nous instruire.

Il y a près d'un siècle que, sur la place même de Madrid, où se livrent les combats de taureaux, l'un des hommes d'Etat et de plume les plus illustres qu'aient eus l'Espagne sous le règne civilisateur de Don Carlos III, don Gaspard Jovellanos, prononçait ce fameux discours satirique qui est demeuré le chef-d'œuvre de l'éloquence espagnole et qu'il a publié sous ce titre expressif : *Pan y toros* (Du Pain et des Taureaux). « Les courses des taureaux, disait sardoniquement Jovellanos, sont les liens de notre société, l'aliment de notre amour pour la patrie et l'école de nos moeurs politiques.... ô fêtes magnifiques, ô fêtes éminemment utiles, ô fêtes délicieuses, ô fêtes pieuses, ô fêtes qui êtes la preuve la plus complète de notre sagesse... »

Ce que peut et doit être l'Education populaire, aux yeux d'une nation dont toutes les classes, depuis les manolas jusqu'aux grands seigneurs, raffolent de semblables spectacles, on l'a pu voir au lendemain de la révolution et alors, que chacun s'ima-

ginait que la première pensée de l'Espagne régénérée se tournerait vers l'école, cette pierre angulaire de la liberté, du progrès, de la civilisation pour tous les peuples.

Le nouveau régime ayant eu la malheureuse idée d'abandonner l'administration de l'instruction primaire aux soins des municipalités (*Ayuntamientos*), le premier usage que firent ces *Juntas* locales de la latitude qui leur était donnée fut d'écorner et de supprimer même tout à fait au budget le chapitre de l'instruction primaire. Il s'en est suivi que 10,000 écoles qui avaient été ouvertes ont été fermées; qu'un nombre pareil d'écoles qui devaient être établies ne l'ont pas été, et que dans un très grand nombre de localités, les instituteurs n'ont reçu aucun traitement depuis cette époque ou n'ont obtenu que des à-compte insignifiants; qu'une partie de ces malheureux mendient et que plusieurs même sont morts à l'hôpital.

Ce n'est pas là un tableau de fantaisie. C'est le triste résumé de la situation du corps enseignant primaire, telle que l'ont révélée les communications officielles faites aux Cortès et que ne confirment que trop les lamentations de la presse espagnole et en particulier des journaux scolaires. La principale de ces feuilles intitulée : les *Annales de l'enseignement primaire* (*los Annales de primera enseñanza*) paraissant trois fois par semaine à Madrid et passant en revue l'année qui vient de s'écouler dans un article intitulé : l'*Oeuvre de la Révolution* (*la Obra de la Revolucion*) renferme une page désespérante que nous pouvons traduire ainsi :

« L'enseignement public est dans un état de prostration tel qu'il ne s'est jamais rien vu de pareil et que les pessimistes n'auraient pu le concevoir. Outre les écoles qui se sont fermées, au nombre de plus de 10,000, il y en a un grand nombre qui manquent de tout, livres, papier, plumes, encre. Et comme avec un peu d'intelligence et de résolution, on eût facilement ouvert 10,000 autres écoles, pendant ces deux dernières années, on peut dire que les hommes de la révolution sont responsables devant le pays et la civilisation d'avoir laissé s'éteindre 20,000 écoles. Et, loin d'avoir créé un seul élément nouveau de prospérité pour l'avenir, tout ce qu'on a su faire, c'est un projet de loi, pas même discuté, monument de tyrannie et de despotisme, offrant l'amalgame de doctrines du Moyen-âge et de théories utopiques qui n'ont pas encore

« passé de l'imagination des philosophes dans le monde des faits. Le malheureux maître d'école, traité comme le dernier des hommes, avait pourtant conçu les plus belles espérances. Elles furent de peu de durée. Persécuté, mourant de faim, il ne tarda pas à se convaincre à ses dépens de la stérilité et de l'hypocrisie des promesses qui lui avaient été faites.

« Chose étrange! Les administrations des temps réactionnaires qui se sont succédé depuis 1825, avaient protégé l'instruction publique, en choisissant dans le corps enseignant les magistrats ou fonctionnaires qui devaient le soutenir; elles avaient doublé, triplé, quadruplé ses ressources, adopté les mesures nécessaires pour assurer le paiement exact des instituteurs, établi des prix d'encouragement et des pensions de retraite, soumis les nominations aux concours, mis un frein à l'arbitraire des municipalités, pourvu aux besoins des écoles et entouré le corps enseignant des mêmes garanties de stabilité que les premiers magistrats de la nation.

« Qu'a-t-on fait de tout cela sous le régime dit de la Liberté, qui s'annonçait comme appelé à consacrer l'émancipation du corps enseignant?

« La révolution, en somme, n'a fait que deux choses : éléver aux plus hautes fonctions ceux qui, sans titres réels ni services rendus, entonnent le mieux la louange de ce qui s'est accompli, et leur donner les moyens d'anéantir ce qui reste encore des écoles et de l'enseignement, en soulevant les populations locales contre les écoles et les instituteurs. »

Il est juste de dire que depuis que la feuille de M. Mariano Carderera (1) poussait ce cri de détresse, qui était aussi un cri d'indignation, le gouvernement semble être entré dans une meilleure voie. M. Ruiz Zorilla, ce ministre de l'intérieur qui a failli récemment succomber à un odieux guet-à-pens, a adressé à toutes les municipalités une circulaire qui les invite à payer les arrérages dus aux instituteurs, *dans le plus bref délai*, faute de quoi d'autres mesures seront prises pour assurer le paiement de ces malheureux fonctionnaires. Une autre circonstance,

(1) Mariano Carderera, le rédacteur en chef des *Annales de l'enseignement*, est l'un des Espagnols qui ont le plus travaillé à l'émancipation intellectuelle de leur patrie. Il est auteur de *Principes d'éducation et de méthodes d'enseignement* qui sont à la hauteur de la science et dont j'ai eu déjà l'occasion de dire un mot dans mon rapport sur l'*Exposition universelle de Paris*.

favorable sans doute aussi à la restauration et au progrès de l'enseignement public, c'est la réunion projetée à Madrid d'un Congrès pédagogique sous la présidence du recteur de l'Université de cette ville, M. de Castro. L'enseignement supérieur paraît avoir mieux résisté à l'orage et se trouve dans des conditions tout autres que l'enseignement élémentaire. C'est précisément de cet enseignement populaire qu'aurait besoin l'Espagne en travail de régénération; seul, il pourrait jeter les fondements d'un ordre de choses progressif et libéral au sein d'un peuple remarquablement doué, mais inculte et superstitieux. C'est de cette instruction générale et indispensable qu'aurait besoin la liberté religieuse et politique pour se développer, se consolider et se faire accepter dans un pays qui lui a été si peu propice. Les changements purement administratifs et politiques, tout comme les plus belles harangues, s'arrêtent à la surface. C'est dans l'esprit des masses qu'il faut pénétrer. Or, cette œuvre, comme on le sait, réclame impérieusement le concours de l'instruction populaire; hors de là point de salut.

A. DAGUET.

---

### De la hiérarchie des fonctionnaires de l'enseignement primaire dans le canton de Genève.

La loi de 1848 sur l'Instruction publique établit quatre catégories de fonctionnaires : les *régents et régentes*, les *sous-régents et sous-régentes*, les *aides-régents et aides-régentes*, les *élèves-régents et élèves-régentes*. Le projet de loi, présenté au Grand Conseil par le Conseil d'Etat en Décembre 1870, supprime la troisième catégorie et maintient les autres.

L'existence des sous-régents et sous-régentes, des aides-régents et aides-régentes, était peut-être très-rationnelle il y a quelques années, alors qu'un grand nombre d'élèves d'âges très-divers, se trouvaient réunis sous la direction d'un seul maître. Celui-ci pouvait, en effet, avoir besoin dans sa classe même d'auxiliaires placés sous ses ordres. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui : dans les communes où il se trouve de ces fonctionnaires subalternes (la ville de Genève en compte environ quarante sur près de cinquante instituteurs et institutrices), ils sont toujours à la tête d'une classe dont ils ont l'entièvre responsabilité.

On leur confie généralement, il est vrai, les divisions inférieures ou moyennes. Mais ils peuvent être appelés (et ils l'ont été à plusieurs reprises, à diriger les degrés supérieurs. Certaines divisions, dirigées ici par un régent) le sont ailleurs par un sous-régent ou un aide-régent. Et quand on réserve

rait uniquement à ces fonctionnaires la direction des degrés inférieurs, leur mérite n'en serait nullement amoindri, car, de l'avis des meilleurs pédagogues, il faut autant d'aptitudes et plus de dévouement pour entreprendre l'éducation de tout jeunes élèves que pour la continuer. C'est la partie de la tâche qui réclame du maître des soins presque paternels, celle où il doit, à force de simplicité, s'abaisser au niveau des faibles intelligences qui lui sont confiées, savoir ne s'élever qu'avec elles, sans jamais les devancer ni les brusquer : voilà la partie de l'œuvre qui est la moins considérée et qui est cependant à la base de l'édifice. Ajoutons que les classes inférieures sont ordinairement fort nombreuses, ce qui est une difficulté de plus.

Peut-on en justice demander autant de travail d'un fonctionnaire qui reçoit neuf cents francs de traitement que de celui auquel la loi alloue douze ou seize cents francs, sans parler du logement. Et si l'on n'exige des capacités, des soins et du travail qu'en proportion du traitement accordé au fonctionnaire, de quel droit les élèves de sept à dix ans sont-ils sacrifiés, car nécessairement ils doivent l'être, quand on les place sous la direction d'un sous-maître ? Nous venons de démontrer au contraire que cet âge-là doit être entouré d'une sollicitude toute particulière.

Ce n'est pas tout : les titres subalternes nuisent beaucoup à la considération du fonctionnaire, soit auprès des parents, soit auprès des élèves, et par conséquent, sont un obstacle sérieux aux progrès qu'il pourrait obtenir dans sa classe. Cette défaveur le poursuit encore au dehors et le régent trouve bien plus facilement des leçons particulières que le sous-régent ou l'aide-régent.

On veut exiger de ces fonctionnaires un examen pour être nommés régents. Mais le titre de sous-régent lui-même ne s'obtient que par examen, tandis que beaucoup de régents de la campagne ont obtenu leur titre et leur place sans avoir fait d'examens.

Nous nous résumons en disant qu'il ne doit exister que deux classes de fonctionnaires : les régents et les élèves-régents.

Deux modes peuvent être employés pour préparer ceux qui veulent embrasser la carrière d'instituteur primaire.

Le premier consisterait à les astreindre aux études du gymnase, où un cours spécial pourrait être créé à peu de frais en faveur de cette classe si indispensable de fonctionnaires. S'il existe une faculté théologique pour une trentaine de pasteurs, ne pourrait-on pas établir une faculté pédagogique pour une centaine de régents dont le pays a besoin ? (1)

Au sortir du gymnase, les élèves seraient placés pendant un temps déterminé dans la classe et sous la direction de régents expérimentés pour s'y former à la pratique de l'enseignement. Ce temps écoulé, on pourrait les char-

(1) Une autre lettre, reçue de Genève, exprime le même vœu, et sera publiée prochainement.  
*(Note du rédacteur en chef.)*

ger des remplacements ou leur confier une classe facile et peu nombreuse, et cela toujours pendant un temps déterminé. Enfin, un dernier examen les introduirait définitivement dans la catégorie des régents.

Le second mode serait une combinaison qui permettrait de poursuivre à la fois l'étude théorique et l'étude pratique de l'enseignement. Dans ce but, on pourrait créer à l'école industrielle, ou mieux encore à l'académie (les bâtiments neufs sont certes assez vastes pour cela), des cours spéciaux qui se donneraient de bon matin ou le soir, et dont tout le monde, du reste, aussi bien que les élèves-régents, pourrait profiter.

Après un examen, les candidats qui auraient suivi ces cours et fait en même temps leurs preuves dans l'art d'enseigner, pourraient, comme dans le premier cas, recevoir le diplôme de régent.

Les examens porteraient toujours sur un champ bien déterminé et parfaitement connu à l'avance. Les sujets pourraient être pris par exemple dans la matière des cours suivis et son application à l'enseignement élémentaire.

De cette façon, les jeunes gens ayant l'intention de se vouer à l'instruction primaire sauraient exactement à quel prix et au bout de combien de temps ils pourraient espérer d'obtenir une position convenable.

L'on ne verrait plus alors des maîtres, ayant fait preuve de capacités, soit théoriques, soit pratiques, garder pendant cinq, dix ans et même davantage le titre et le traitement de fonctionnaires subalternes, parce qu'il ne s'est présente pour eux aucune place vacante qui ait pu leur assurer enfin la position de régent.

L<sup>e</sup> DELAFONTAINE, Ch<sup>e</sup> DENIS, Ch<sup>e</sup> ROY.

(Rapport présenté à la Société pédagogique genevoise dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 1871.)

### Nouvelles études de géographie statistique.

Sous ce titre, un écrivain distingué du Tessin, M. Curti, auquel nous devons bon nombre de travaux intéressants sur l'histoire et l'instruction publique, a publié dans le numéro de l'*Educatore* du 15 janvier, sur les études géographiques de M. le D<sup>r</sup> Egli, professeur à l'Ecole polytechnique, un morceau instructif dont nous traduisons les lignes suivantes :

« M. le D<sup>r</sup> Egli, auteur distingué en géographie, statistique et économie publique, met au jour à Leipzig une œuvre qui peut s'appeler colossale, non seulement par l'étendue du travail, mais par son importance. C'est une *onomatologie géographique* de 50 grandes feuilles à deux colonnes d'impression, où l'auteur se propose de rechercher l'étymologie comparée de tous les noms donnés par les peuples aux pays, localités, eaux et

« montagnes où ils se sont établis. L'annonce seule du programme a fait sensation dans divers pays.

« Outre la publication d'une géographie générale et d'une géographie commerciale, M. Egli a produit celle d'une géographie de la Suisse qui est une sorte de merveille.

« Ce travail est divisé en deux parties corrélatives et cependant distinctes, dont l'une est destinée au peuple et à la jeunesse la plus avancée ; l'autre plus courte et moins coûteuse à la jeunesse la moins avancée.

« Dans son voyage à travers les cantons, M. Egli décrit d'abord le PAYS, c'est-à-dire le sol, sa configuration, ses plaines, ses montagnes, avec les routes grandes et petites qui les traversent, le climat, les productions, les mouvements et les conditions atmosphériques. Après la terre, les habitants, le peuple, ses traits distinctifs, son activité agricole, pastorale, industrielle, commerciale, ses chemins de fer, sa culture, ses institutions scolaires, religieuses, politiques, militaires.

« M. Egli commence ses études par les cantons situés dans la plaine, offrant le plus de vie agricole et où prévaut l'élément germanique. Il termine par ceux de race latine qui forment le Sud-Ouest....

« Au sentiment de la réalité qui fait le fonds de la science géographique, M. Egli joint un sentiment poétique des beautés de la nature qui donne un nouveau prix à ses études. »

Notre philosophe bien-aimé, le Dr Cattaneo (1), le disait dans sa Philosophie :

« Les plus beaux phénomènes de la vie humaine ne sont que poésie ; sans poésie, point de générosité ni d'enthousiasme. Les révolutions politiques elles-mêmes ne sont que le résultat de la poésie. Gardez-vous des natures prosaïques. »

« A ce sentiment du beau, M. Egli allie le patriotisme, un patriotisme vivant qui ajoute un charme aux autres qualités de son livre. »

A. DAGUET.

---

## PARTIE PRATIQUE

---

LE SAVETIER & LE FINANCIER (Suite) (2)

par IACHAMBEAUDIE

### Eclaircissements.

*S'en retourner, s'en aller* : Dans les temps composés de ces deux verbes, on dit : Je m'en suis retourné, je m'en suis allé.

(1) Carlo Cattaneo, professeur de philosophie au lycée de Lugano, mais né Lombard, et l'un des hommes politiques les plus influents du parti italienissime et républicain, mort en 1869.

(2) Voyez Livre de lecture, degré supérieur.

*Fredonner* : Chanter à demi-voix.

*Les chansons que lui fit oublier la richesse* : c'est-à-dire qu'il ne chantait plus pendant les quelques jours que dura son opulence.

*Survient, survenir* : Arriver inopinément, sans être attendu. Arriver en plus, par surcroit, se conjugue comme *venir*.

*Détresse* : La misère, le malheur, grande affliction.

*Confus* : Chagriné, honteux, gêné.

*Faire essuyer un refus* : refuser, éprouver. — Ce général a essuyé une défaite, c'est-à-dire il a été vaincu.

*Sage* : Prudent, avisé, sensé.

### Exposition du sujet.

Quand le savetier, fatigué de sa richesse, eut reporté au financier les cent écus qu'il avait reçus de lui, il s'en rentrait à son échoppe, et, tout heureux de n'avoir plus de trésor à garder, il chantait le long du chemin ; mais sa joie fut de courte durée. La voix d'un ami malheureux qui vient implorer son secours, lui montre combien sa conduite a été peu raisonnable. Avec vingt écus, c'est-à-dire avec une minime partie de ce qu'il possédait, il aurait pu soulager l'un de ses frères. Maintenant il ne le peut plus. Il reconnaît que si l'argent ne fait pas, à lui seul, le bonheur, il rend malheureux ceux qui ne savent pas s'en servir, mais que, dans la main de l'homme sage, la richesse peut devenir la source des plus pures jouissances, car il n'y a pas de bonheur plus parfait que celui que fait éprouver une bonne action.

### Exercices grammaticaux.

*Verbes irréguliers*. — Voir, ouïr, dormir, plaindre, boire, venir, rire, vouloir, prendre, servir, croire, produire, faire, courir, peindre, se repentir, pouvoir.

*Verbes offrant quelques particularités orthographiques*. — Arranger, amener, charger, essuyer.

Ces deux morceaux peuvent fournir également une excellente leçon sur la valeur, l'emploi et la concordance des modes et des temps.

*Construction*. — Différentes places occupées par le sujet et les compléments ; — inversion ; — différence dans la construction, entre la prose et la poésie.

*Composition*. — L'exposition du sujet de la fable de La Fontaine, que nous avons donnée dernièrement et celle que nous donnons aujourd'hui, de la suite à cette fable, faite par Lachanbeaudie, forment deux sujets de composition. Ce serait la mise en prose de ces deux pièces de vers.

On peut aussi détacher quelques fragments que l'élève développera. Par exemple :

1<sup>o</sup> Description de la boutique d'un savetier, de ce qu'on y voit. — Ménage simple et paisible. Bonheur dans le travail et la médiocrité.

2<sup>o</sup> Dialogue. — Le financier passant devant la boutique du savetier. — Il est tout soucieux ; les joyeuses chansons du savetier l'attirent. — La conversation s'engage. — Le thème est donné dans la fable.

3<sup>o</sup> Dialogue entre le financier et le savetier, lorsque celui-ci rapporte les cent écus.

4<sup>o</sup> Rencontre du savetier et de son voisin qui lui expose ses besoins. Il est chargé de famille ; il est éprouvé par la maladie et les revers. — Embarras, regrets, etc., confusion du savetier.

### Littérature.

Ce genre de récit est un récit fictif, c'est-à-dire de l'invention du poète, qui, au lieu de nous donner directement une leçon de morale en nous disant comment on doit user des richesses pour être heureux, nous le montre dans un petit tableau plein d'intérêt. Ce genre de récit se nomme *fable*.

Bien souvent les fabulistes, au lieu de faire parler des hommes comme ici, supposent que les animaux ont le don de la parole, et ce sont eux alors qui sont chargés de nous instruire. Les animaux que nous voyons le plus souvent paraître dans les fables sont le renard, le loup, le chien, le chat, la souris, le lion, l'âne, le corbeau, le paon, la colombe, la fourmi, etc., etc. Chacun d'eux parle selon le caractère que nous lui connaissons. Le renard personnifie toujours la ruse, le chien la fidélité, le paon la vanité, etc., etc.

### Biographie des auteurs.

Les auteurs de ces deux morceaux, dont l'un n'est que le complément de l'autre, sont J. Delafontaine et Pierre Lachambeaudie.

(Voir les notices biographiques, Livre de lecture, degré supérieur, auxquelles l'instituteur pourra donner quelques développements, s'il le juge convenable.)

Nous venons d'indiquer une série d'exercices qu'il est possible de faire sur les deux pièces de vers que nous avons analysées. Il est clair qu'on ne saurait en insérer qu'ils doivent tous être faits. Nous avons voulu seulement montrer tout le parti que l'on peut tirer d'un morceau de lecture, soit au point de vue du sens de la valeur et de l'orthographe des vocables, soit comme exercices de grammaire et de composition, soit enfin pour donner aux enfants quelques notions de littérature. A chacun de prendre ce qui lui convient et d'agir chaque fois d'une manière analogue. Tel morceau prête mieux au développement moral ; tel autre à l'étude orthographique ou grammaticale. C'est à l'instituteur d'en juger.

Solution des problèmes contenus dans le numéro 5 de l'ÉDUCATEUR.

PREMIER PROBLÈME.

On a  $1,000 \text{ fr.} + \text{champ} + \text{pré} = \frac{5}{6}$  de la dette [1]

et  $1,000 \text{ fr.} + \text{champ} + \text{vigne} = \text{la dette} + \text{fr. } 240,64$  [2]

Mais en comparant, d'après les données du problème, les trois pièces de terrain 1<sup>e</sup>, sous le rapport de l'étendue, on s'aperçoit que

le pré =  $\frac{2}{3}$  du champ, la vigne =  $\frac{1}{2}$  champ,

et 2<sup>e</sup>, sous le rapport de la valeur, que

le pré =  $4 \frac{1}{3}$  champ, la vigne = 2 champs.

Par suite, à la place des égalités [1] et [2], on peut établir  $1,000 \text{ fr.} + 2 \frac{1}{2}$  champs =  $\frac{5}{6}$  de la dette et  $1,000 \text{ fr.} + 3$  champs = la dette + fr. 240,64, d'où l'on tire

$2 \frac{1}{3}$  champs =  $\frac{5}{6}$  de la dette — 1,000 fr.

et 3 champs = la dette — 759,36 fr.

d'où 1 champ =  $\frac{5}{14}$  de la dette — fr. 428  $\frac{4}{7}$ ,

et 1 champ =  $\frac{1}{3}$  de la dette — fr. 253  $\frac{2}{11}$ ,

d'où  $\frac{5}{14}$  de la dette —  $428 \frac{4}{7} = \frac{1}{3}$  de la dette — fr. 253  $\frac{2}{11}$ ,

d'où  $\frac{1}{42}$  de la dette = fr.  $175 \frac{79}{173}$

d'où enfin la dette = fr. 7368,96

DEUXIÈME PROBLÈME. — Ce volume d'eau, en passant par le robinet, a dû se transformer en un long cylindre ayant pour base

$$\text{mèt. } 0,01 \times 3,1416 \times \frac{\text{mètres } 0,01}{4}$$

et pour volume 589 décim.<sup>3</sup> 05 ou mèt.<sup>3</sup> 0,58905; donc, pour longueur

$$\frac{\text{mèt. } 0,58905 \times 4}{\text{mèt. } 0,01 \times 3,1416 \times 0,01} = 7,500 \text{ mètres}$$

Or, ce volume d'eau, long de 7,500 mèt., ayant passé en h. 1,23,20" ou 5,000" a dû le faire avec une vitesse par seconde de  $\frac{7500}{5000} = \text{m. } 1,50$

RÉPONSES JUSTES.

1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> PROBLÈME. — MM. Chariotte, de Châtillon ; Brelaz, de Lausanne et Isely, étudiant à Neuchâtel.

1<sup>e</sup> PROBLÈME (pour les maîtres). — MM. Girod, de Muids ; A. Robert, à la Chaux-de-Fonds ; C. Crottaz à Daillens, A. Simon à Féry et M. Allemand à Sonvillier.

2<sup>e</sup> PROBLÈME. — Ecoles de Sézegnin (garçons) et d'Hermance (filles).

VERSIN.

A la suite de la solution raisonnée des problèmes du numéro 3, publiée dans le numéro 5, nous avons omis de mentionner pour le 2<sup>e</sup> problème les réponses exactes de MM. Isely, étudiant à Neuchâtel, Crottaz, instituteur à Daillens et Gassner, instituteur à Motiers-Vully, qui ont résolu la question par la formule géométrique : le volume du cône tronqué =  $\frac{1}{3} H \cdot \pi (R^2 + r^2 + Rr)$ . Les réponses sont, dans ce cas, les suivantes : 4 h. 54' 15" et 1 h. 58' 5".

A ce propos, quelques personnes jugent *fausse* la solution que nous avons donnée de ce problème, et semblent nous reprocher de répandre des méthodes inexactes. Mais nos correspondants, qui ont résolu le problème *pour leur propre compte*, n'ont pas remarqué que, la question étant destinée aux élèves, nous avons dû employer, pour la traiter, le procédé le plus simple, le plus pratique. En conséquence, nous avons suivi la méthode indiquée par le *Manuel de Chardon*, que le département de l'Instruction publique du canton de Genève a placé entre les mains de tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire. Or, ce *Manuel*, justement réputé, donne page 33, § 181, le procédé suivant, qui est approximatif, il est vrai : « Le volume du tronc de cône s'obtient en multipliant la moitié de la somme de la surface des deux bases parallèles par la hauteur du tronc. »

Si notre question s'était adressée aux maîtres et si les résultats respectifs n'avaient pas dû présenter une différence minime, nous aurions employé la formule géométrique. Au reste, nous avons consulté des membres compétents de notre autorité scolaire, qui nous ont approuvés dans le cas présent.

A. GAVARD.

### VARIÉTÉS.

#### *Un examen l'instituteur.*

Le fait que je vais raconter s'est passé il y a une trentaine d'années au village de Risible. Ne cherchez pas ce nom sur la carte : vous ne le trouveriez pas, mais le village n'en existe pas moins.

Un beau matin d'automne, la Commission d'éducation était réunie dans la salle d'école afin de procéder à l'examen d'un instituteur pour une de ses écoles d'hiver. Un seul aspirant (que nous nommerons Y.) s'était fait inscrire et avait envoyé une vingtaine de certificats, assez bons à la vérité, mais provenant de localités différentes, en sorte qu'il fallait en conclure que M. Y. ne restait pas longtemps au même endroit. Etais-ce par amour du changement, comme font quelques personnes qui ne se trouvent bien qu'où elles ne sont pas, ou n'était-ce point plutôt parce que M. Y. ne réussissait pas dans son enseignement. C'est à cette dernière hypothèse que s'était arrêté M. le Pré-

sident de la Commission d'éducation de Risible, mais il s'était dit avec le proverbe : « A défaut de grives, on mange des merles. »

L'examen devait commencer à 8 heures ; le pasteur, le syndic et tous les gros bonnets du village étaient là, mais l'aspirant ne paraissait pas. Enfin vers 9 heures, on voit arriver un homme de haute taille, les mains dans les poches de son gilet, et ayant un col bien empesé, se dressant en l'air à l'ancienne mode. Il entre, salue gravement, et, sur l'invitation du Président, se met en devoir de donner une leçon de grammaire à quelques élèves que l'on avait rassemblés. « Qu'est-ce que le substantif ? » demanda-t-il à l'un des élèves. Celui-ci hésite : M. Y. tousse et lui dit : Tu ne sais pas ! Eh bien ! toutes les choses que tu peux voir sont des substantifs. Tu vois ces messieurs, ce sont des substantifs. Tu vois ce pommier, c'est un substantif<sup>2</sup>. — C'est très intéressant, dit le président ; veuillez maintenant parler du verbe. — M. Y. s'adresse à un autre élève : « Sais-tu ce que c'est que le verbe ? » Non, Monsieur. — Tout ce qu'on fait, c'est des verbes. Quand tu te lèves le matin, tu fais un verbe. Tu vois ces vaches qui boivent, elles font un verbe, et ainsi de suite. — Cela suffit, dit le président, les enfants peuvent se retirer. Je vais adresser à M. Y. quelques questions sur l'Histoire. — M. Y., fidèle à ses habitudes, met les mains dans les poches de son gilet et se tient prêt à bien écouter et à bien répondre. — Quel est le nom de ce général qui commandait les Helvétiens à la bataille du Léman ? — J'ai lu ce nom cinquante fois ; il y a un *x* à ce mot. — Non. — Eh bien, il y a un *o* au milieu du mot. — Non, c'est à la fin. — Ah ! j'ai vu ce mot cinquante fois ; mais il ne me revient pas à l'esprit dans ce moment. — Divi.... — Divicon, s'écrie M. Y. avec volupté, Divicon remporta une victoire éclatante sur les Helvétiens<sup>3</sup>.

Après avoir encore adressé quelques questions à M. Y., le président lui annonça que la Commission lui transmettrait prochainement sa décision. Pas n'est besoin de dire qu'avec quelques précautions oratoires ou plutôt épistolaires, on lui manda que la Commission d'éducation de Risible n'acceptait pas ses services. Mais ce qui est moins croyable, c'est que M. Y. réclama

(1) On trouve « hé bien » dans Boileau, Molière, Regnard. L'Académie écrit « eh bien » et cette dernière manière est universellement adoptée.

(3) M. Y. n'est pas le seul qui ait donné une preille définition du substantif. J'ai connu il y a une quinzaine d'années un jeune collègue qui en avait fait tout autant. A la question « Qu'est-ce que le substantif ? » adressée à un de ses élèves, un jour d'examen, l'élève répond. C'est tout ce qu'on peut voir. — Non, mon ami, dit l'examinateur, tu confonds le nom et la chose.

(2) A propos de la victoire de Divicon (ou Divico) il faut lire l'article que M. Daguet a publié dans le Musée neuchâtelois, livraison d'avril 1869, duquel il résulte que le fait de cette victoire (qui a fourni au peintre Gleyre le sujet du magnifique tableau qui se trouve au musée de Lausanne) ne peut être mis en doute et est attesté par César, Tite-Live, Tacite, Orose, etc. mais que le lieu du combat qu'on place ordinairement sur les bords du Léman ensuite d'un passage de Tite-Live « sur les frontières des Allobroges » rapproché d'un passage d'Orose « vers l'océan » ou vers un océan quelconque, doit être placé entre la Garonne inférieure et la Dordogne, « sur les frontières des Nitobriges » et non « des Allobroges » comme on l'avait cru sur la foi d'éditions incorrectes de l'historien latin.

contre cette décision; c'était selon lui une injustice puisqu'on lui avait dit que son examen était très intéressant.

F.-E. MICHEL (*Locle*).

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — Nous avons dit dans le temps que M. Presset, régent à Courgevaux, avait été destitué par le Conseil d'Etat pour avoir pris part au mouvement et à l'assemblée séparatiste de Morat, « un instituteur devant inspirer à ses élèves le respect des lois. » Là-dessus, il y a eu recours au Conseil fédéral, 1<sup>o</sup> du conseil communal, 2<sup>o</sup> du conseil ou commission d'école de Courgevaux, 3<sup>o</sup> du conseil communal de Morat, 4<sup>o</sup> de la société des artisans et des artistes et de quelques citoyens. Mais le Conseil fédéral a écarté le *recours* en se fondant sur ce que la nomination des instituteurs et la destitution de ces fonctionnaires étaient une affaire cantonale. Le point de vue politique n'a pas été abordé ; c'est celui qu'avaient invoqué les recourrants, se fondant sur l'art. 2 de la Constitution fédérale qui *garantit les droits des citoyens*, sans faire d'exception pour les instituteurs. On dit que la question sera examinée au Congrès des instituteurs suisses qui doit avoir lieu à Aarau cet été.

**Berne.** — Il est accordé à nouveau par le Conseil Exécutif un subside de 2,825 fr. à l'école secondaire d'Interlaken pour le terme de 6 ans.

Le cercle scolaire d'Aarwangen a rejeté la réforme orthographique de M. Bucher par le motif que *l'école a pour tâche d'enseigner l'orthographe actuelle et non l'orthographe de l'avenir*. Lorsqu'un nouveau système d'orthographe aura été *définitivement* adopté par la *science*, alors seulement il pourra être question de l'introduire dans les écoles. C'est une illusion d'ailleurs de s'imaginer que la réforme projetée faciliterait la connaissance de l'orthographe aux hommes de la classe laborieuse (*Berner-Schulblatt*).

**Argovie.** — On rappelle aux instituteurs, que sauf les éventualités qui pourraient surgir, c'est dans ce carton que s'assemblera, cette année, la Société générale des instituteurs de la Suisse allemande.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* donne un aperçu des dépenses qu'on y fait pour l'instruction publique et qui s'élèvent à 464,815 fr.

**Zurich.** — Le Cercle ou Chapitre des instituteurs du district de Zurich s'est prononcé en faveur de la réforme orthographique, conformément au principe phonétique du Dr. Bucher.

**France.** — Au milieu des calamités qui ont fondu sur ce malheureux pays, l'un des membres du gouvernement provisoire, M. Jules Simon, a trouvé moyen de s'occuper de l'organisation de l'instruction publique. Dans une circulaire du 27 novembre 1870, publiée par le *Moniteur de l'instruction*

*primaire du Nord,* il pose le principe que la république ou l'Etat doit « l'instruction élémentaire à tous les citoyens, et l'instruction supérieure « à tous ceux qui sont capables de la recevoir avec distinction et qui n'en « sont écartés que par la pauvreté de leurs familles. » C'est le principe que nous avions posé dans l'élaboration de la loi fribourgeoise sur l'instruction publique de 1848, et que le régime de 1857 a jugé à propos d'abolir.

— *Savoie.* M. Joseph Rey, ancien professeur surveillant à l'Ecole normale de Fribourg, et depuis plusieurs années professeur de la classe préparatoire au Lycée de Chambéry, a été appelé à la fin de l'année dernière à l'importante fonction de directeur des écoles municipales de l'ancienne capitale de la Savoie.

Ce choix est bien honorable pour le canton qui a vu naître M. Rey, pour le district de la Broie en particulier, et pour l'ancienne École cantonale de Fribourg, dont M. Rey a été l'un des élèves les plus laborieux et qu'il est encore de bon ton de condamner dans certains cercles. Il est à remarquer qu'une des choses qui ont le plus mis en crédit M. Rey auprès des familles et des hommes d'étude de la Savoie, c'est le talent avec lequel il applique le Cours de langue du P. Girard, qu'il n'a jamais trouvé trop long ni au-dessus de la portée des élèves.

— *ALLEMAGNE.* — L'un des correspondants de l'*Allgemeine Schulzeitung* de Heidelberg (rédigée par M. Stoy) se plaint que la publication de la splendide édition des œuvres de Pestalozzi, entreprise par la librairie Seyffarth de Berlin, ne trouve pas assez de faveur dans le pays, qui lui doit, en partie, sa supériorité intellectuelle. Le reproche s'adresse bien aussi un peu à la Suisse, où les ouvrages de Pestalozzi figurent assez rarement dans nos bibliothèques. Nos grands établissements devraient tous posséder l'édition Seyffarth. L'admirable roman de Léonard et Gertrude que vient de publier la librairie Blanc, Imer et Lebet, à Lausanne, d'après la traduction française de Madame de Guimps, ne devrait manquer dans aucune de nos bibliothèques populaires. Nous rendrons compte de cet ouvrage dès que nous l'aurons reçu.

— *LUXEMBOURG.* — Le *Fortschritt ou Progrès*, organe des instituteurs de ce pays, consacre un article nécrolologique à un homme d'école, qui a beaucoup travaillé au développement de l'instruction primaire dans ce pays. Jean Tautges, né le 26 janvier 1830, mort le 2 janvier 1871, avait, dès ses plus jeunes années, quand il était encore à l'école de son village de Bissen, pris la résolution de se faire instituteur ; il entra à l'école normale où, par parenthèse, il éprouva une grande déception, à cause du terre à terre excessif qui régnait dans cet établissement. Cela ne l'empêcha pas de devenir un maître habile et très-versé dans l'histoire de l'instruction publique des divers pays de l'Europe. Tautge a pris rang aussi parmi les écrivains didactiques par

une série d'ouvrages, les uns en français, comme le *Cours théorique et pratique de la langue française* (1866), les autres en allemand. En même temps, Tauttge cherchait à relever le corps enseignant du Grand-Duché en le formant en société et par la création du journal *le Progrès*, auquel la mort de ce vaillant promoteur des écoles de la campagne porte un coup sensible. Quoique catholique convaincu, Tauttge avait su gagner l'affection des instituteurs des deux confessions.

AUTRICHE. — L'année 1870 a été marquée par des changements considérables dans le champ de la législation et de l'administration scolaires. La question des traitements entr'autres a été réglée. Mais, si l'on en excepte la Haute-Autriche, les instituteurs n'ont pas lieu d'être satisfaits de la solution donnée à la question pécuniaire. Car, tandis que les uns sont plus mal payés qu'auparavant, d'autres n'ont obtenu qu'une augmentation tellement minime qu'il leur est impossible de vaquer avec joie à leurs fonctions. La déception a été grande et n'est propre qu'à produire le découragement et la tristesse. En Bohême, c'est bien pis encore. Les instituteurs sont privés de leurs traitements depuis des mois et y sont littéralement réduits au désespoir. La question de la surveillance n'a pas été résolue d'une façon beaucoup plus heureuse. Dans plusieurs contrées, c'est la réaction qui triomphe. En beaucoup endroits, elle est telle que les instituteurs y sont contraints à prendre part aux pélerinages.

L'organisation scolaire introduite l'année dernière constitue, en revanche, un progrès, bien qu'elle ait subi à la douzième heure et dans les coulisses du Département de l'Instruction publique des modifications nuisibles. On a eu tort de revenir de l'idée d'appeler des professeurs des autres parties de l'Allemagne. Une institution nouvelle, celle des écoles bourgeois, ne peut qu'être avantageuse au pays.

— Les instituteurs de ce pays aussi font bravement leur devoir. Deux sociétés se sont fondées, l'une au Nord, l'autre au Sud et elles travaillent à leur perfectionnement, en dépit des obstacles. Le Tyrol et le Vorarlberg ont marché dans la voie du progrès, sans compter le nombre des adversaires de l'Ecole. Le courage de quelques hommes en a donné aux autres. La Bohême et la Hongrie aussi ont voulu avoir leurs sociétés. Dans la Basse-Autriche, le *Lehrer-Verein* a à lutter contre les autorités; mais il vaincra quand même. L'esprit de progrès qui anime le corps enseignant autrichien s'est manifesté d'une façon éclatante dans le Congrès pédagogique de Vienne, le dix-neuvième qui ait été tenu sur le sol germanique. (*Feuilles pédagogiques de Vienne.*)

---

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET*

---